



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE DE 2021-2022

NON AUDITÉ  
PRÉSENTÉ AU BUREAU DE RÉGIE INTERNE

AU 31 DÉCEMBRE 2021



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2. Présentation</b>	<b>3</b>
<b>3. Risques corporatifs</b>	<b>3</b>
<b>4. Faits saillants des résultats trimestriels au 31 décembre</b>	<b>4</b>
4.1 Analyse des autorisations	6
4.2 Analyse des dépenses	8
4.3 Utilisation du budget au 31 décembre	10
<b>5. Annexe – Renseignements supplémentaires</b>	<b>11</b>

## 1. Introduction

Le *Rapport financier trimestriel* (RFT) est présenté au Bureau de régie interne à l'appui d'une surveillance efficace des fonds publics. Il compare les renseignements financiers cumulatifs de l'exercice en cours à ceux du même trimestre de l'exercice précédent.

Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

## 2. Présentation

Le présent rapport a été préparé en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses, conformément à la pratique utilisée dans les *Comptes publics du Canada*. Les autorisations comprennent le Budget principal des dépenses de la Chambre et d'autres postes pour le même exercice, lesquels ont été approuvés par le Bureau. La méthode comptable utilisée par l'Administration pour préparer le RFT diffère légèrement des normes établies par l'Institut canadien des comptables agréés et utilisées pour la préparation des états financiers vérifiés de fin d'exercice. Le RFT exclut plusieurs dépenses sans incidence sur la trésorerie qui figurent dans les principes comptables généralement reconnus (p. ex. les installations et les services reçus gratuitement); ces dépenses figurent plutôt dans les rapports fondés sur la comptabilité d'exercice, comme les états financiers.

## 3. Risques corporatifs

De nouveaux risques opérationnels sont apparus depuis le début de la pandémie de COVID-19, et ces risques sont continuellement surveillés et gérés. La Chambre a fait preuve d'une grande souplesse pour assurer la santé et la sécurité des députés, de leurs employés et des employés de l'Administration, tout en assurant la continuité des activités de la Chambre et en appuyant le travail des députés dans les circonscriptions.

Afin d'atténuer les répercussions des risques opérationnels liés à la pandémie, en tant que « Chambre unie », divers protocoles ont été mis en œuvre. La Chambre a également effectué d'importants investissements technologiques et mis en œuvre des mesures préventives appropriées contre la COVID-19. La gestion des risques opérationnels pendant la pandémie est une priorité, et des efforts importants ont été déployés pour maintenir les services offerts à tous les intervenants.

Des risques financiers ont également été cernés pendant la pandémie, mais ils sont gérés efficacement, comme en témoignent les bons résultats financiers du 31 décembre 2021. L'Administration gère et surveille continuellement les dépenses et veille à ce que des fonds suffisants soient disponibles pour soutenir les activités courantes de la Chambre.

## 4. Faits saillants des résultats trimestriels au 31 décembre

À la fin du troisième trimestre (soit le 31 décembre 2021), la Chambre mène ses activités dans les limites de ses autorisations et elle continue de surveiller de près les répercussions de la pandémie, de l'élection générale et de la manifestation du convoi. La Chambre gère ses finances comme prévu et il n'y a pas d'élément important préoccupant à divulguer.

En 2021-2022, les autorisations totales s'élèvent à 561,4 M\$, desquels 366,8 M\$ ont été dépensés à la fin du trimestre. La situation est comparable à celle de 2020-2021, alors que, à la fin du troisième trimestre, les autorisations totales et les dépenses s'élevaient respectivement à 539,0 M\$ et 344,2 M\$.

Les autorisations (budgets) (section 4.1) en 2021-2022 sont de 561,4 M\$, soit une augmentation de 22,5 M\$ (4,2 %) par rapport à 2020-2021, principalement attribuable :

- au financement des augmentations liées au coût de la vie pour les budgets des députés et des agents supérieurs de la Chambre;
- à l'augmentation de l'indemnité de session et rémunérations supplémentaires des députés, ainsi qu'au financement pour les mesures de renforcement du soutien à la sécurité offert aux députés;
- à l'entretien des systèmes de TI et des biens acquis pour les installations ainsi qu'au maintien des abonnements aux logiciels;
- au financement pour stabiliser les services améliorés offerts par l'Administration.

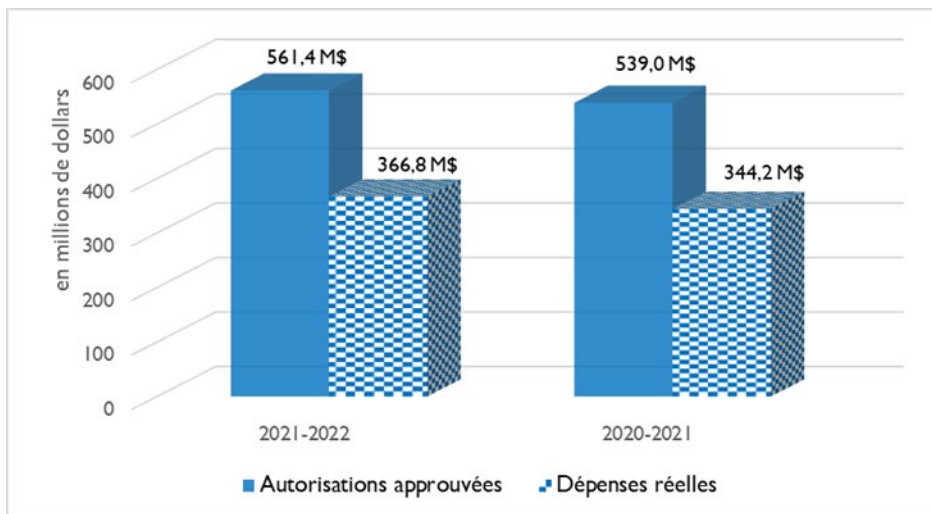
Les dépenses réelles (section 4.2) de 2021-2022 sont de 366,8 M\$, soit une augmentation de 22,6 M\$ ou (6,6 %) par rapport à 2020-2021, principalement attribuable :

- aux augmentations économiques approuvées pour certains employés de l'Administration;
- à l'augmentation des frais de déplacement et d'autres dépenses en raison de l'assouplissement graduel des restrictions de santé publique liées à la pandémie;
- aux coûts liés aux élections, comme les indemnités de départ pour les anciens députés et leurs employés.

L'utilisation du budget en 2021-2022 correspond à celle de l'exercice précédent, affichant toutefois une légère augmentation de 1,4 %, qui était planifiée et approuvée.

Le graphique suivant présente une comparaison entre les autorisations approuvées par le Bureau pouvant être utilisées et les dépenses réelles au 31 décembre des exercices 2021-2022 et 2020-2021.

**Graphique 1. Comparaison entre les autorisations approuvées et les dépenses réelles**



La Chambre vise continuellement à réduire au minimum, dans la mesure du possible, les demandes de financement supplémentaire, ce qui favorise une utilisation efficace des ressources et évite d'avoir à faire approuver des ressources supplémentaires.

## 4.1 Analyse des autorisations

Approuvées par le Bureau à la fin du trimestre respectif.

**Tableau 1. Comparaison des autorisations approuvées pour le trimestre se terminant le 31 décembre des exercices 2021-2022 et 2020-2021**

(en milliers de dollars)

Type	Description	2021-2022	2020-2021	Écart (\$)	Écart (%)
Postes législatifs	Rémunération — Députés (en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> )	100 461	99 010	1 451	1,5
Postes législatifs	Cotisations — Comptes ARP et CRP	16 200	15 500	700	4,5
Postes législatifs	Régimes d'avantages sociaux des employés — Députés et agents supérieurs de la Chambre, et Administration de la Chambre	43 524	42 631	894	2,1
<b>Postes législatifs</b>	<b>Somme partielle</b>	<b>160 185</b>	<b>157 141</b>	<b>3 045</b>	<b>1,9</b>
Postes non législatifs	Députés et agents supérieurs de la Chambre	185 079	175 576	9 502	5,4
Postes non législatifs	Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	7 715	7 755	(40)	(0,5)
Postes non législatifs	Administration de la Chambre	208 429	198 483	9 946	5,0
<b>Postes non législatifs</b>	<b>Somme partielle</b>	<b>401 224</b>	<b>381 815</b>	<b>19 409</b>	<b>5,1</b>
<b>Total</b>		<b>561 409</b>	<b>538 956</b>	<b>22 453</b>	<b>4,2</b>

Remarque : Comme il s'agit de montants arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Pour 2021-2022, les autorisations totales approuvées de la Chambre de 561,4 M\$ comprennent les postes suivants :

- un montant de 543,7 M\$ obtenu par l'intermédiaire du Budget principal des dépenses;
- un montant de 17,7 M\$ obtenu par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses.

Tel que le démontre le tableau ci-dessus, les autorisations totales approuvées de la Chambre pouvant être utilisées au cours de l'exercice 2021-2022 ont augmenté de 22,5 M\$ (4,2 %) par rapport à 2020-2021. Les plus importants changements aux autorisations sont les suivants :

- un montant de 6,6 M\$ pour les mesures de renforcement du soutien à la sécurité offert aux députés;
- un montant de 4,2 M\$ pour l'entretien des systèmes de TI et des biens acquis pour les installations dans le cadre de La vision et le plan à long terme;
- un montant de 3,1 M\$ pour le maintien des abonnements aux logiciels pour utilisateurs finaux;
- un montant de 2,1 M\$ pour stabiliser les services améliorés de l'Administration;
- un montant de 1,7 M\$ pour les augmentations liées au coût de la vie des députés et des agents supérieurs de la Chambre;

- un montant de 1,5 M\$ pour l'augmentation du report de fonds du budget de fonctionnement;
- un rajustement de 1,3 M\$ des autorisations législatives pour l'indemnité de session et les rémunérations supplémentaires des députés et des agents supérieurs de la Chambre;
- un rajustement de 1,2 M\$ du supplément par électeur à la suite de l'élection générale de 2019.

Le Bureau a également approuvé des augmentations économiques en 2021-2022 pour certains employés de l'Administration; toutefois, comme ces augmentations proviennent de ressources existantes, elles font l'objet d'une gestion des risques.

## 4.2 Analyse des dépenses

**Tableau 2. Comparaison des dépenses cumulatives pour le trimestre se terminant le 31 décembre des exercices 2021-2022 et 2020-2021**

(en milliers de dollars)

Type	Description	2021-2022	2020-2021	Écart (\$)	Écart (%)
Postes législatifs	Rémunération — Députés (en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> )	66 410	59 461	6 949	11,7
Postes législatifs	Cotisations — Comptes ARP et CRP	11 903	10 093	1 810	17,9
Postes législatifs	Régimes d'avantages sociaux des employés — Députés et agents supérieurs de la Chambre, et Administration de la Chambre	32 643	31 362	1 282	4,1
<b>Postes législatifs</b>	<b>Somme partielle</b>	<b>110 956</b>	<b>100 916</b>	<b>10 040</b>	<b>9,9</b>
Postes non législatifs	Députés et agents supérieurs de la Chambre	111 950	111 184	766	0,7
Postes non législatifs	Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	514	321	193	60,3
Postes non législatifs	Administration de la Chambre	143 405	131 777	11 628	8,8
<b>Postes non législatifs</b>	<b>Somme partielle</b>	<b>255 869</b>	<b>243 282</b>	<b>12 587</b>	<b>5,2</b>
<b>Total</b>		<b>366 825</b>	<b>344 198</b>	<b>22 628</b>	<b>6,6</b>

Remarque : Comme il s'agit de montants arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les dépenses pour 2021-2022 ont augmenté de 22,6 M\$ (6,6 %) par rapport à l'exercice précédent. Les changements aux dépenses sont fondés sur les tendances en matière de dépenses observées au cours de deux exercices, qui ne reflètent ni l'un ni l'autre des tendances typiques : l'exercice 2021-2022 au cours duquel une élection générale a eu lieu pendant la pandémie, et l'exercice 2020-2021 au cours duquel des mesures liées à la COVID-19 ont commencé à être mises en place.

À mesure que les restrictions en matière de déplacements et de rassemblements imposées par les autorités de santé publique dans le cadre de la pandémie de COVID-19 s'assouplissent et que les activités reprennent lentement, les dépenses de déplacement, d'accueil et de publicité, principalement liées à l'exercice des fonctions parlementaires des députés, augmentent progressivement. De plus, avec la réouverture des bureaux de circonscription, les effectifs ont retrouvé leur niveau d'avant la pandémie. Pour ce qui est du centre d'impression, il fonctionne à plein régime depuis septembre 2020; en revanche, la réduction des activités en personne sur la Colline continue d'avoir des répercussions sur les services de traiteur ainsi que sur la fréquentation des cafétérias et des restaurants.

À la suite des investissements technologiques effectués au cours de l'exercice précédent pour appuyer les délibérations virtuelles et les comités de la Chambre et permettre le télétravail pendant la pandémie, l'Administration continuera d'appuyer cette nouvelle façon de faire des affaires afin de mieux gérer les risques.

En plus d'avoir subi les répercussions de la pandémie, l'élection générale a également eu des répercussions sur les tendances des dépenses. Plus précisément, les dépenses liées aux indemnités de départ des anciens députés et de leurs employés, ainsi que les dépenses liées au matériel informatique acquis pour les députés nouvellement élus ont augmenté, tandis que les dépenses liées aux salaires des employés des députés ont diminué.



Les augmentations liées au coût de la vie ont également eu des répercussions sur les tendances en matière de dépenses. Il s'agit notamment des augmentations économiques de certains employés de l'Administration, ainsi que l'indemnité de session et des rémunérations supplémentaires des députés, conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*.

Finalement, la mise en œuvre des mesures de renforcement du soutien à la sécurité offert aux députés a commencé en 2020-2021 et se prolongera durant l'exercice en cours.

### 4.3 Utilisation du budget au 31 décembre

**Tableau 3. Utilisation du budget pour le trimestre se terminant le 31 décembre des exercices 2021-2022 et 2020-2021**

(en milliers de dollars)

Type	Description	Autorisations de 2021-2022	Dépenses de 2021-2022	% des dépenses en 2021-2022	Autorisations de 2020-2021	Dépenses de 2020-2021	% des dépenses en 2020-2021
Postes législatifs	Rémunération — Députés (en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> )	100 461	66 410	66,1	99 010	59 461	60,1
Postes législatifs	Cotisations — Comptes ARP et CRP	16 200	11 903	73,5	15 500	10 093	65,1
Postes législatifs	Régimes d'avantages sociaux des employés — Députés et agents supérieurs de la Chambre, et Administration de la Chambre	43 524	32 643	75,0	42 631	31 362	73,6
<b>Postes législatifs</b>	<b>Somme partielle</b>	<b>160 185</b>	<b>110 956</b>	<b>69,3</b>	<b>157 141</b>	<b>100 916</b>	<b>64,2</b>
Postes non législatifs	Députés et agents supérieurs de la Chambre	185 079	111 950	60,5	175 576	111 184	63,3
Postes non législatifs	Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	7 715	514	6,7	7 755	321	4,1
Postes non législatifs	Administration de la Chambre	208 429	143 405	68,8	198 483	131 777	66,4
<b>Postes non législatifs</b>	<b>Somme partielle</b>	<b>401 224</b>	<b>255 869</b>	<b>63,8</b>	<b>381 815</b>	<b>243 282</b>	<b>63,7</b>
<b>Total</b>		<b>561 409</b>	<b>366 825</b>	<b>65,3</b>	<b>538 956</b>	<b>344 198</b>	<b>63,9</b>

Remarque : Comme il s'agit de montants arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

L'utilisation des autorisations en 2021-2022 a augmenté de 1,4 % par rapport à l'exercice précédent.

## 5. Annexe – Renseignements supplémentaires

**Tableau 4. Dépenses cumulatives par article courant et programme pour le trimestre se terminant le 31 décembre des exercices 2021-2022 et 2020-2021**

(en milliers de dollars)

	2021-2022 Députés, agents supérieurs et comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	2021-2022 Financement au moyen du budget central**	2021-2022 Administration de la Chambre	2020-2021 Députés, agents supérieurs et comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	2020-2021 Financement au moyen du budget central**	2020-2021 Administration de la Chambre
Salaires et avantages sociaux*	142 431	7 366	150 391	138 909	4 098	140 331
Cotisations — Comptes ARP et CRP	11 903	-	-	10 093	-	-
Transport et télécommunications	7 419	7 155	1 849	6 782	5 173	1 927
Services de publicité et d'impression	5 749	922	37	5 820	1 989	32
Services professionnels et spéciaux	2 467	2 255	6 900	2 337	1 326	5 986
Locations et licences	9 206	742	3 771	9 436	643	2 731
Réparations et entretien	118	500	3 804	357	949	4 172
Services publics, fournitures et approvisionnements	880	2 163	1 666	319	1 724	1 255
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	804	1 357	5 649	1 187	3 131	4 119
Paiements de transfert	405	-	30	490	-	28
Autres	585	219	258	360	140	252
<b>Total des dépenses brutes</b>	<b>181 967</b>	<b>22 678</b>	<b>174 355</b>	<b>176 090</b>	<b>19 172</b>	<b>160 833</b>
Moins les revenus affectés aux dépenses	(52)	(60)	(12 062)	(336)	(380)	(11 183)
<b>Total des dépenses nettes</b>	<b>181 915</b>	<b>22 618</b>	<b>162 292</b>	<b>175 755</b>	<b>18 792</b>	<b>149 650</b>

Remarque : Comme il s'agit de montants arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

\*L'indemnité de session et les rémunérations supplémentaires des députés et des agents supérieurs de la Chambre sont incluses dans *Salaires et avantages sociaux*, sous la colonne *Députés, agents supérieurs et comités, associations parlementaires et échanges parlementaires*.

\*\*Coûts (y compris la partie des RASE correspondante) engagés et gérés par l'Administration à l'appui des députés et des agents supérieurs de la Chambre.